

À tous les membres de la ville de Westmount

Déclarations de Peter Trent

Le SFMM dénonce des propos démesurés

Le SFMM répond à Peter Trent

Réagissant à la lettre que le maire de la ville de Westmount faisait parvenir aux citoyens de la municipalité, le 21 janvier, notre Syndicat tenait à lui faire part de son mécontentement et de ses inquiétudes. Au bénéfice de nos membres cols blancs de Westmount qui sont les principaux concernés, nous reproduisons ci-après la lettre envoyée à Peter Trent le 10 mars dernier.

Monsieur le Maire,

En réaction à la lettre du 21 janvier 2011 que vous avez fait parvenir aux citoyens et citoyennes de Westmount ainsi qu'aux propos que vous avez tenus sur différentes tribunes publiques, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM-SCFP) tient à vous faire part de son mécontentement et des inquiétudes que suscitent ces déclarations qui sont à la fois inexactes et totalement inappropriées, notamment lorsque vous associez le salaire et les avantages sociaux consentis aux employés municipaux avec les hausses de taxes prévues à votre budget.

Que vous vous adressiez à vos concitoyens pour tenter de justifier ces majorations de taxes est une chose, que vous le fassiez en pointant du doigt les employés municipaux en est une autre, que nous ne pouvons tolérer. Vous ne semblez pas avoir réalisé que ces propos démesurés ont eu pour effet de créer un climat propice à la confrontation et que ce sont ceux qui assurent le service aux citoyens, dont les membres de notre Syndicat, qui en subissent déjà les contrecoups.

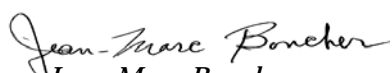
En effet, cela incite des contribuables mécontents à s'adresser aux employés cols blancs de manière irrespectueuse, agressive et méprisante. Faisant écho à vos récentes déclarations, certains semblent maintenant juger tout à fait à-propos d'injurier les employés municipaux que vous avez désignés comme responsables de la hausse de taxes. Résultat, le travail est perturbé, les employés sont pris pour cibles et en sont affectés, « Je paie ton salaire, alors j'ai le droit de te crier des insultes », voici comment nombre de citoyens ont interprété vos paroles et abordent les employés désormais.

Vous comprendrez que nous ne saurions tolérer que soit porté atteinte à la dignité et à l'intégrité des membres que nous représentons. Est-il utile de vous rappeler qu'en tant qu'employeur, la Ville de Westmount a le devoir d'assurer à ses salariés un milieu de travail sain et exempt de harcèlement psychologique? Sachez, monsieur le Maire, que nous n'hésiterons pas à faire valoir les droits des travailleurs s'il advenait que la Ville manque à ses devoirs et obligations en matière de santé et de sécurité ainsi qu'en matière de harcèlement psychologique, comme le prévoit la Loi sur les normes du travail.

Nous sommes à la fois surpris et déçus de la position que vous avez adoptée, mais surtout des commentaires, à la fois blessants et désobligeants, tenus à l'endroit de vos employés municipaux. Nous sommes d'autant plus étonnés puisque ces mêmes travailleurs sont régis par une convention collective valide jusqu'en 2013 et dont vous êtes l'un des signataires!

En terminant, si vous aviez quelques récriminations que ce soit à faire à l'endroit du contrat de travail en vigueur, nous vous invitons à vous adresser aux bonnes instances et au moment approprié plutôt que de tenir, sur la place publique, des propos lapidaires qui ont pour seul effet de détériorer le climat de travail et de miner le milieu de travail des employés municipaux.


André Dollo,
secrétaire général du SFMM (SCFP)


Jean-Marc Boucher,
vice-président au SFMM (SCFP)

Clientèle agressive : tolérance zéro !

Comme travailleurs, vous avez le droit de travailler dans un environnement sain et exempt de harcèlement psychologique et c'est le devoir de votre employeur, la Ville de Westmount, de prendre les moyens nécessaires pour vous l'assurer. C'est pourquoi le SFMM demande aux membres cols blancs de Westmount de ne tolérer aucun comportement agressif, insulte ou violence (verbale ou autre) à leurs endroits. Nous vous recommandons de rester calme, de faire appel à votre supérieur immédiat afin que ce dernier intervienne le cas échéant et de signaler la situation à votre représentant syndical.